STATISTIQUES

CAISSES DE PRÉVOYANCE

FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS

EXAMEN

COMPTES L'ANNÉE 1901 DE

PAR LA

COMMISSION PERMANENTE (1)

instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874, pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868

[33471(493)]

CHAPITRE PREMIER

ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DES CAISSES (2)

§ 1. — Renseignements statistiques.

Les établissements affiliés aux six Caisses communes de prévoyance établies dans notre pays en faveur principale-

⁽¹⁾ La commission permanente est actuellement composée comme suit :

MM. Firket (A.), Inspecteur général des Mines, président;
Braconier (F.), vice-président de la Commission administrative de la
Caisse de Liége, vice-président;

FABRY (J.-H.), Commissaire d'arrondissement, président de la Commission administrative de la Caisse du Luxembourg, membre;

FROMONT (E.), Exploitant de Mines, id.;
GUINOTTE (L.), Vice-président de la Commission Administrative de la
Caisse du Centre, id.;

HENIN (Em.), Exploitant de Mines, id.;

LIBERT (J.), ingénieur en chef, Directeur des mines à Namur, id.;

MARCETTE (A.), Ingénieur en chef, Directeur des Mines, à Mons, id.;
MATIVA (H.), Vice-président de la Commission administrative de la Caisse
du Couchant de Mons, id.;

MINSIER (C.), Inspecteur général des Mines, id.;

SMEYSTERS (J.), Ingénieur en chef, Directeur des Mines, id.;

DEJARDIN (L.), Ingénieur en chef des Mines, Directeur à l'administrationcontrole months conféreire.

centrale, membre-secrétaire.

⁽²⁾ Rapporteur: M. L. Dejardin.

ment des ouvriers mineurs, ont été, en 1901 comme en 1900, au nombre de 127.

Ces établissements ont occupé 134,039 ouvriers, soit 726 en plus que l'année précédente, et ce, malgré une diminution relativement importante de la production houillère.

Les salaires globaux ont atteint en 1901 la somme de 167,290,710 francs, inférieure de 16,801,760 francs au chiffre correspondant de 1900. Quant au nombre de journées de travail qui était de 39,946,464 en 1900, il n'a plus été que de 39,404,237 en 1901.

Le gain annuel et le salaire journalier moyen ont été respectivement de 1,247 francs et de fr. 4-24, inférieurs de 134 francs et de 37 centimes aux chiffres correspondants de 1900; ils dépassent toutefois notablement ceux de 1899 et des années antérieures.

Nous donnons dans le tableau suivant, d'après les rapports annuels des différentes Caisses, les renseignements statistiques que nous venons de résumer. Nous y avons joint le rappel des quatre années précédentes.

RELEVÉ

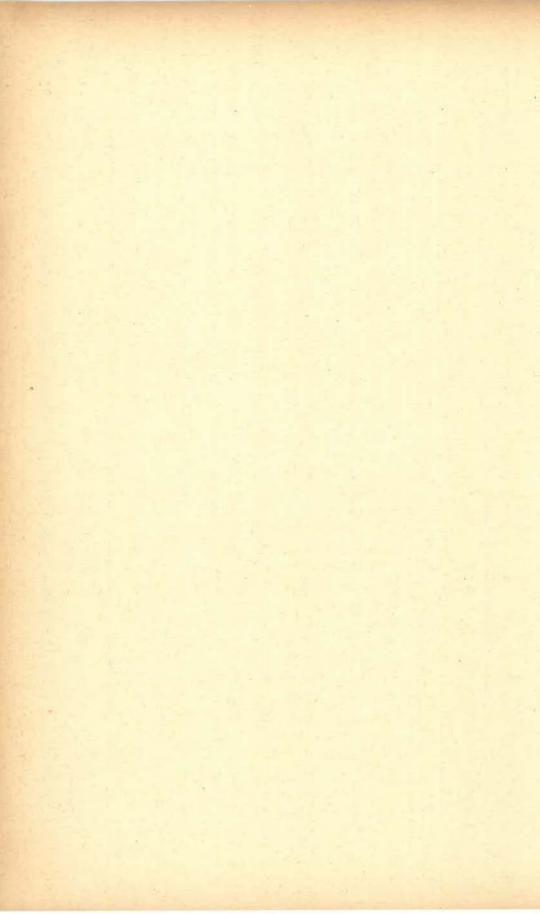
DES

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

POUR L'ANNÉE 1901

	Nor	mbre	N de
désignation des caisses	d'exploita- tions associées	d'ouvriers occupés	de
Caisse de Mons	16	28,643	8
— de Charleroi	35	48,160	14
— du Centre	8	18,561	5
— de Liège	42	34,519	10
— de Namur	15	3,297	
- du Luxembourg	11	859	
Totaux et nombres moyens	127	134,039	39
Rappel de 1900	127	133,313	39
» de 1899	128	123,131	36
» de 1898	127	123,220	37
» de 1897	131	120,885	35

ontant	Salaire	moyen	
des salaires	par an	par journée	OBSERVATIONS
Fr.	Fr.	Fr.	
,095,899.	1,086	3 68	
3,988,664	1,329	4.49	
,345,826	1,312	4 48	
2,807,760	1,240	4 23	
,264,471	1,293	4 59	
788,090	917	3 40	
7,290,710	1,247	4 24	293.9 journées par an.
,092,470	1,381	4 -61	299.6 id. id.
3,164,969	1,163	3 92	296.7 id. id.
,515,318	1,075	3 57	301.4 id. id.
,703,958	1,007	3 '36	296.1 id. id.
		- 1	



§ 2. — Recettes et dépenses des Caisses communes de prévoyance.

L'année 1900 avait marqué l'apogée de la prospérité de l'industrie charbonnière. Quoique très satisfaisante encore, la situation de cette industrie n'a pas été aussi florissante pendant l'exercice que nous envisageons. Il en est naturellement résulté une diminution des salaires qui a eu sa répercussion sur les recettes des Caisses communes de prévoyance.

De fr. 4,176,351-19 qu'elles étaient en 1900, ces recettes sont tombées en 1901 à fr. 3,854,897-83, soit une différence en moins de fr. 321,453-56 ou de près de 7.75 %.

Quant aux dépenses, elles ont encore augmenté et ont atteint le chiffre de fr. 2,962,982-04, dépassant ainsi de fr. 57,554-49 celles de 1900.

Comme elles sont cependant encore inférieures aux recettes, il en est résulté un nouvel excédent montant à fr. 891,915-79, lequel est venu s'ajouter à l'avoir en réserve et porter celui-ci à fr. 11,278,975-34.

Quant aux charges des Caisses communes, elles sont évaluées à fr. 2,912,743-05, somme supérieure de fr. 65,533-90 à l'estimation de l'année précédente.

Le tableau ci-après renseigne en détail, pour chacune des Caisses, la nature et le montant de leurs recettes et de leurs dépenses.

Comme les années antérieures, nous y avons également fait figurer le mouvement des Caisses particulières de secours des établissements affiliés aux Caisses communes, ainsi que les chiffres de l'avoir et des charges de ces dernières.

OPÉRAT

D	ÉSIGNATION	Caisses communes de pro							
	DES CAISSES	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Subventions de l'Etat	Subv				
Caisse	de Mons.	»	933,803 46	10,863 97	2				
_	Charleroi .	»	960,171 76	13,904 60	2				
-	Centre	304,432 55	304,432 54	7,202 20	1				
-	Liége.	»	864,845 31	(1)11,665 00	(2)				
	Namur ,	*	63,976 10	1,011 01					
	Luxembourg .	5,910 69	5,910 69	240 01					
	Totaux	310,343 24	3,133,139 86	44,886 79	6				

(1) Subside de 1900 touché en 1901.
 (2) La province de Liége accorde un subside spécial de 15,000 francs pour secouvriers vieux et infirmes, qui ne se trouvent pas dans les conditions réglemen

DÉF

DÉSIGNATION DES CAISSES	Pensions	Secours	Autres dépenses	d' nis
Caisse de Mons	775,456 46	» ,	»	17
- Charleroi	454,886 85	299,601 60	>	16
- Centre	529,212 90	»	»	4
Liége	288,961 »	493,096 »	»	10
_ Namur	28,868 50	29,713 00	×	5
- Luxembourg	10,494 65	*	».	
Totaux	2,087,880 36	822,410 60	»	5

⁽¹⁾ Une somme de fr. 61,266-20 a en outre été dépensée en distribution de ce et en subsides, tant à des établissements hospitaliers qu'à des établissements d'insepour les enfants d'ouvriers.

S CAISSES.

FRANCS)

		10		Caisses p	Total		
Autres Recettes		Total		Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Total	général
38,387 3	31	1,085,305	74	»	346,686 04	.346,686 04	1,431,991 78
63,661 0)5	1,040,072	41	»	781,352 47	781,352 47	1,821,424 88
59,282 9	93	676,764	22	126,460 99	126,460 99	252,921 98	929,686 20
90,853 0	7	967,363	38	133,240 »	817,150 »	950,390 »	1,917,753 38
7,614 8	37	73,151	98	»	48,886 29	48,886 29	122,038 27
(4) 178 7	71	12,240	10	7,583 11	(5) 3,139 67	10,722 78	22,962 88
59,977	94	3,854,897	83	267,284 10	2,123,675 46	2,390,959 56	6,245,857,39

Dont fr. 3,868-75 plus-value sur titres. Déduction faite de fr. 541-29 intérêts Caisse d'Epargne en moins en 1901. Dont fr. 105-96 recettes diverses.

FRANCS)

-						
Total des Caisses ommunes	Caisses particulières de secours	Total ·général	Avoir au 1 ^{cr} janvier 1902 des Caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 1er janvier 1902 de ces Caisses		
93,318 78	(1)346,686 04	1,140,004 82	4,124,521 12	769,150 70		
70,876 45	781,352 47	1,552,228 92	2,181,925 21	750,640 20		
33,860 95	(2)225,539 59	759,400 54	1,930,665 05	538,292 40		
792,663 36	923,350 »	1,716,013 36	2,734,843 98	785,843 »		
61,263 25	48,886 29	110,149 54	264,753 10	57,020 »		
10,999 25	10,727 05	21,726 30	42,266 88	11,796 75		
962,982 04	2,336,541 44	5,299,523.48	11,278,975 34	2,912,743 05		
7.0						

⁽²⁾ Secours en argent.

Le rapport de l'avoir aux charges a donc été en 1901 de 3.87 à 1, soit une nouvelle différence en plus de 0.23, si l'on compare ce chiffre à celui de l'année 1900.

Nous indiquons dans le tableau ci-après, pour chacune des Caisses communes, avec rappel des quatre années antérieures, quel a été ce rapport.

CAISSES	1897	1898	1899	1900	1901
Mons	4.04	4.24	4.51	5 04	5.36
Charleroi	1.95	1.96	2.06	2,63	2.97
Centre	3.13	3.10	3.01	3.43	3.59
Liége .	3.10	3.07	3.08	3.32	3.48
Namur	4.27	4 01	4.01	4.41	4.64
Luxembourg	2 95	3,25	3.45	3.67	3.58
Moyenne	3.10	3,13	3.16	3.64	3 87

L'amélioration qui s'était manifestée partiellement en 1898, puis d'une manière quasi-générale en 1899, et s'était sérieusement marquée en 1900 a encore été croissant, mais avec moins d'intensité, ainsi qu'il était aisé de le prévoir, étant données la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses. Seule, la Caisse du Luxembourg a vu diminuer le rapport de son avoir à ses charges, ces dernières ayant notablement augmenté dans ces dernières années par suite de l'admission aux secours des vieux ouvriers invalides.

Nous indiquons dans le tableau ci-après, suivant l'usage, le résultat final des opérations de chacune des Caisses.

DÉSIGNATION	MONT	ANT	DIFFÉRENCES			
DES CAISSES	des	des dépenses	en plus ou boni	en moins ou déficit		
	Fr	Fr.	Fr.	Fr.		
Mons	1,085,305 74	793,318 78	291,986 96	»		
Charleroi	1,040,072 41	770,876 45	269,195 76	. · »		
Centre.	676,764 22	533,860 95	142,903 47	*		
Liége ,	967,363 38	792,663 36	174,700 02	>>		
Namur	73,151 98	61,263 25	11,888 73	,»		
Luxembourg	12,240 10	10,999 25	1,240 85	.»		
Totaux	3,851,897 83	2,962,982 04	891,915 79))		
Différence en boni	891,9	15 79	891,915 79			

Comme il était aisé de le prévoir, les bonis de toutes les caisses des bassins houillers ont encore été très importants. Cependant, par suite de l'accroissement général des dépenses et de la diminution non moins générale des recettes, le boni global est inférieur de fr. 379,007-85 à celui de l'exercice précédent.

Le taux des cotisations des exploitants et des versements des ouvriers étant très différents d'une Caisse à l'autre et variant de 1 1/2 à 3 °/o des salaires, les recettes par tête d'ouvrier des établissements affiliés sont également très variables selon les Caisses; tandis qu'à la Caisse du Couchant de Mons, elles ont atteint en 1901, fr. 37-90, elles n'ont été que de fr. 21-61 à la Caisse de Charleroi et ne sont même que de fr. 14-25 à la Caisse du Luxembourg. Elles sont en moyenne de fr. 28-68, inférieures par conséquent de fr. 2-64 à celles de 1900.

Quant aux charges, définies d'après les mêmes bases, elles varient également dans des proportions équivalentes, et ce, d'après les ressources propres à chaque Caisse. Elles atteignent 29 francs à la Caisse du Centre, mais ne sont que de fr. 15-59 à la Caisse de Charleroi et fr. 13-73 à la Caisse du Luxembourg. Elles sont en moyenne de fr. 21-67.

§ 3. — Pensions et secours.

Le tableau ci-après renseigne, par catégories de bénéficiaires, le nombre de personnes secourues par chacune des Caisses communes de prévoyance, ainsi que le montant des sommes qui leur ont été allouées. Il donne également le taux moyen annuel des secours accordés pour chacune des catégories ainsi formées.

DÉSIGNATION	J+	NOM	BRE DE P	ERSONNES	SECOURU	ES
PERSONNES SECOURUES	Mons	Charleroi	Centre	Liége	Namur	Luxembourg
1º Pensions viagères			2			
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler	1,435	522	987	990	49	41
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler	1,066	663	365	621	88	17
c) Parents d'ouvriers morts par accident	46	26	212	30	4	8
d) Ouvriers vieux et infirmes .	1,513	(1)2,045	1,071	(2)3,302	1	36
e) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes	764	71	881	>	×	»
Ensemble	4,824	3,327	3,516	4,943	142	102
20 Pensions temporaires f) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, orphelins de père et de mère d'ouvriers et de veuves d'ouvriers vieux et infirmes; frères et sœurs d'ouvriers tués. 30 Secours g) Ouvriers blessés; parents d'ouvriers tués et d'ouvriers vieux et infirmes; veuves d'ouvriers idem; autres parents idem; dots de veuves se remariant.	835 *	736 1,758	8	295	50 179	8
Ensemble	5,659	5,821	3,530	5,258	371	117

⁽¹⁾ Dont 275 ouvriers vieux ou infirmes, simplement secourus pour une somme de fr. 26,321(2) Dont 1,309 âgés de moins de 60 ans assimilés aux vieux ouvriers.

⁽³⁾ Gratifications à des veuves remariées.

_		-		_		_		_		-		-	-					_	
	MON	T	ANT DES	s P	ENSIONS	E	r DES	SEC	COURS				des	pen	sion	YEN s et pers	des	seco	urs
	Charleroi		Centre		Ljége		Namur		Luxembourg		Ensemble		Mons	Charleroi	Centre	Liége	Namur	Luxembourg	Ensemble
2 79	114 126 4	16	176 910	10	179 561		11 955	,,	5 450		794,875	25	210	010	170	174	990	100	107
											7.	20	219	210	119	174	230	100	191
	136,411 1				93,480	»	15,405	50	2,125	>>	447,250	93	141	206	135	150	175	125	159
9 20	3,636 3					»		*	489			9		-		-	10	61	118
5 14	187,185 7	73	203,485	»	489,946	>>	150	*	1,775	>>	1,096,796	87	143	91	190	148	150	49	138
3 44	1,633 9	91	75,099	»	»		W		>>		132,806	35	73	23	85	»	»	»	77
7 86	442,993 5	55	526,736	10	760,283	»	27,710	50	9,839	15	2,510,060	16	154	133	150	154	195	96	149
-											100				6	-			1
	,		Liv											- <					
540											4								
8 60	38,214 9	90	432	»	18,624	>>	1,308))	270	50	91,808	»	39	52	54	63	26	34	47
					-			ī											
	5														-				
	273,280	*	(3) 2, 044	80	3,150	»	29,563	»	385	»	308,422	80	»	155	341	157.	165	55	156
6 46	754,488	15	529,212	90	782,057	»	58,581	50	10,494	65	2,910,290	96	137	129	150	149	158	90	140
			-	-	-	-				_			70					1	-

En comparant les chiffres de ce tableau à ceux de l'année 1900, on constate une augmentation de 368 dans le nombre des personnes secourues. Elle correspond presqu'exactement à l'accroissement du nombre des bénéficiaires des pensions de vieillesse, mouvement auquel toutes les caisses des bassins houillers, à l'exception de celle de Namur, ont participé dans une large mesure.

Le nombre des pensionnés à la suite d'accidents a augmenté de 45, et celui des simples secours de 73; cette augmentation a été compensée par une diminution à peu près égale du nombre des pensions temporaires, laquelle se remarque dans toutes les Caisses, sauf à Namur.

La tendance qu'ont eue dans ces dernières années la plupart et les plus importantes de nos Caisses communes de développer les secours aux ouvriers invalides et vieux et à leurs veuves ne s'est point ralentie en 1901. C'est ce que permet de constater le tableau ci-après, dans lequel nous avons séparé ces secours de ceux qui ont été alloués à la suite d'accidents de travail et rappelé les résultats globaux des sept exercices antérieurs.

			the second secon					
DÉSIGNATION	Secours distribués à la suite d'acciden							
DESIGNATION	Personnes	secourues	Sommes allouée					
CAISSES	Nombre total	En o/o dunombre des ouvriers occupés	Globales	Par de pe				
		0/0	Fr.	I				
Mons .	3,382	11.8	505,127 88	149				
Charleroi	3,701	7.7	565,548 81	155				
Centre	1,578	8.5	250,628 90	158				
Liége .	1,956	5.7	292,111 »	149				
Namur	370	11.2	58,431 50	15				
Luxembourg	81 .	9.4	8,719 65	10'				
Totaux et moyennes	11,068	8.26	1,680,567 74	15				
Rappel de 1900	11,060	8.29	1,668,071 65	150				
» 1899	11,170	9.07	1,670,895 05	149				
» 1898	11,230	9 11	1,664,652 69	148				
» 1897	11,194	9 27	1,653,040 94	14'				
» 1896	11,012	9 17	1,609,358 97	14'				
» 1895	10,879	9 13	1,565,641 07	14				
» 1894	10,693	9 11	1,515,297 58	145				
				1				

		ant de la vieill l'infirmité Sommes all		en	TITION o/o rs globaux	RAPPORT o/o dumontant des secours aux chiffres globaux des salaires				
otal	En º/o du nombre des ouvriers occupés	Globales	Par tête de personne secourue	de Par suite Par		Accidents	Invalidité et vieillesse			
-	o/o	Fr.	Fr.	°/o	0/0	0/0	0/0			
:,277	7.9	270,328 58	118 70	65.14	34.86	1.62	0.87			
,120	4.4	188,939 64	89 13	74.96	25.04	0 88	0.29			
,952	10.5	278,584 »	142 70	47.35	52.65	1.03	1.14			
,302	9.6	489,946 »	148 38	37.35	62.65	0.68	1.15			
1	0.03	150 »	150 »	99 74	0.26	1.37	0.003			
36	4.2	1,775 »	49 31	83.08	16.92	1.11	0.22			
,688	7.23	1,229,723 22	126 92	57.75	42.25	1.05	0.73			
,325	7.00	1,188,693 10	127 47	58.39	41.61	0.91	0.65			
,010	7.32	1,160,930 36	128 84	59.00	41.00	1.17	0.81			
,719	7 08	1,110,832 35	126 38	59.98	40.02	1.26	0.84			
,247	6 82	1,059,393 66	128 46	6.09	39.1	1.36	0.87			
,745	6 45	999,807 79	133 72	61.7	38.3	1.39	0.86			
,389	6 20	947,619 14	129 12	62.3	37.7	1.40	0.85			
,830	5 80	870,916 41	128 »	63.5	36.5	1.38	0.83			

Il ressort de ce tableau que pendant l'année 1901, 42.25 % du montant total des secours ont été répartis entre les ouvriers invalides ou vieux et à leurs veuves ; que les secours globaux correspondent à 1.78 % du chiffre des salaires payés, et qu'il a suffi de 1.05 % de ceux-ci pour le service des pensions et secours résultant des accidents du travail.

§ 4. — Recettes et dépenses des Caisses particulières de secours.

Les recettes des Caisses particulières de secours des charbonnages, auxiliaires des Caisses communes de prévoyance, se sont élevées en 1901 à fr. 2,390,959-56, dont fr. 267,284-10 proviennent de retenues sur salaires, prélevées dans les charbonnages du Centre, dans quelques mines et établissements affiliés à la Caisse de Liége et dans certaines ardoisières dépendant de la Caisse du Luxembourg.

Le chiffre global des recettes est de fr. 40,991-55 inférieur à celui de 1900.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à fr. 2,336.541-44 et dépassent de fr. 146,257-68 celles de l'année précédente, soit en deux ans une augmentation de fr. 291,343-08.

Le tableau ci-après indique, par nature, les dépenses des Caisses particulières rattachées à chacune des six Caisses communes.

DÉSIGNATION DES SECOURS	Mons	Charleroi	Centre	Liége	Namur	Luxembourg	ENSEMBLE
Argent	221,145 66	374,430 85	225,539 59	532,630 »	24,526 36	5,188 05	1,383,460 51
Médicaments	8,198 29	122,790 99	3)	178,585 »	10,221 80	»	319,796 08
Charbon, vivres et divers .	16,203 24	107,889 52 (2)	»	88,820, »	5,329 48	33	218,242 24
Médecins	101,138 85	176,241 11	(3)	123,315 »	8,808 65	5,539 »	415,042 61
Totaux	346,686 04	781,352 47	225,539 59	923,350 »	48,886 29	10,727 05	2,336,541 44

⁽¹⁾ Non compris fr. 61,266-20 alloués à titre de subside à divers établissements hospitaliers, pour l'instruction d'enfants d'ouvriers, distribution gratuite de charbon, etc.

⁽²⁾ Y compris fr. 35, 203-38 pour frais d'entretien dans les hôpitaux.

⁽³⁾ Le service médical des charbonnages du Centre est organisé en dehors des caisses particulières de secours.

⁽⁴⁾ Y compris les médicaments.

Le montant des secours par tête d'ouvrier des établissements affiliés s'en déduit ainsi qu'il suit :

CAISSES	Nombres d'ouvriers	Montant des secours par tête d'ouvrier
		Fr.
Mons	28,643	12 10
Charleroi	48,160	16 22
Centre	18,561	12 15
Liége.	34,519	26 75
Namur ,	3,297	14 83
Luxembourg	859	12 48
Totaux et moyennes	134,039	17 43

Si à ce chiffre on ajoute la somme de fr. 21-71, égale au montant des pensions et secours accordés par les Caisses communes, calculé d'après la même base, on constate qu'il a été dépensé en secours de toute espèce, par tête d'ouvrier des établissements affiliés, une somme de fr. 39-15 équivalente à 3.14 % du gain annuel moyen.

Le montant des secours distribués par les Caisses communes et les Caisses particulières ayant été de fr. 5,249,402-40 et la production brute des charbonnages en 1901 s'étant élevée à 22,213,410 tonnes, il en résulte que le total de ces secours correspond à 24 centimes par tonne extraite.

§ 5. — Accidents déclarés par les Sociétés affiliées.

379 accidents, dont 124 mortels et 255 ayant occasionné des blessures plus ou moins graves, ont été déclarés en 1901 aux Caisses communes de prévoyance.

Ils se répartissent comme suit :

Mons	71	accidents	dont 32	mortels.
Charleroi.	225	id.	50	id.
Centre	16	id.	11	id.
Liége	47	id.	26	id.
Namur .	18	id.	5	id.
Luxembourg	2	id.	»	id.

51 personnes ont, en outre, été secourues en 1901 par la Caisse de Mons, pour accidents survenus antérieurement. A Charleroi, les 225 accidents renseignés comprennent 101 ouvriers blessés en 1900, mais qui n'ont été signalés à la Caisse que l'année suivante.

Par comparaison avec les chiffres correspondants de 1900, nous constatons une diminution de 2 pour les accidents mortels et une augmentation de 44 du nombre des blessés.

Nous indiquons dans le tableau suivant les chiffres de 1901 comparés à ceux des cinq années précédentes.

1 - 3	NOMBRE					
ANNÉES	d'accidents	de tués	de blessés	de victimes	d'ouvriers affiliés	
1896	375	117	258	375	120,044	
1897	414	111	305	416	120,885	
1898	408	134	274	408	123,220	
1899	339	102	237	339	123,131	
1900	336	126	211	337	133,313	
1901	379	124	255	379	134,039	
Nombi	res proport	ionnels pa	r 1,000 ou	vriers affi	liés	
1896	3 12	0 97	2 15	3 12	1,000	
1897	3 42	0 92	2 52	3 44	1,000	
1898	3 31	1 09	2 22	3 31	1,000	
1899	2 76	0 83	1 93	2 76	1,000	
1900	2 52	0 95	1 59	2 54	1,000	
1901	2 83	0 93	1 90	2 83	1,000	

La faible proportion d'accidents constatée en 1900 ne s'est pas maintenue, mais celle de 1901 reste cependant encore inférieure aux chiffres de 1898 et des années antérieures.

§ 6. – Renseignements rétrospectifs.

De même que dans les précédents rapports, nous réunissons dans les trois tableaux qui suivent, pour la période décennale 1892-1901, les nombres d'ouvriers des établissements affiliés à chacune des Caisses communes, ainsi que le mouvement de leurs opérations.

Pendant cette période, les pensions et secours ont continué à croître.

Il en est résulté qu'à la fin de 1901 les charges étaient de plus d'un tiers supérieures à celles de 1892; ce nonobstant, l'avoir en réserve a augmenté dans le même temps de près de 50 %, grâce à la situation favorable des dernières années.

Quant au nombre d'ouvriers des établissements affiliés, il a subi également une augmentation notable ; ce nombre a passé de 116,420 en 1892 à 134,039 en 1901.

Nombres d'ouvriers des établissements affiliés

ANNÉES	Mons	Charleroi	Centre	Liége	Namur	Luxembourg	Ensemble
1892	27,355	.39, 487	16,619	29,437	2,930	592	116,420
1893 :	26,377	39,136	16,581	29,338	2,694	571	114,697
1894	27,198	40,804	16,914	29,164	2,619	660	117,359
1895	27,449	41,890	17,074	29,297	2,639	714	119,063
1896.	28,002	42,157	16,956	29,650	2,553	726	120,044
1897	27,955	42,191	16,729	30,466	2,729	815	120,855
1898	28,054	43,525	17,051	30,869	2,879	842	123,220
1899	27,775	43,031	17,246	31,294	2,925	\$60	123,131
1900	28,850	48,488	18,325	33,438	3,311	901	133,313
1901	28,643	48,160	18,561	34,519	3,297	859	134,039

				-		
		1	RI	CETTES		
	Caisses communes de prévoyance					
ANNÉES	Retenues sur les salaires	Cotisation des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventi des provinc		
1892 1893 1894 1895 1896 1897 1898 1899 1900 1901	215,224 39 193,955 90 206,405 34 214,122 72 216,502 18 222,471 85 240,815 13 258,712 13 333,517 60 310,343 24	2,155,089 88 1,985,339 08 2,111,823 01 2,163,455 95 2,218,194 00 2,314,799 71 2,532,662 35 2,717,373 97 3,451,752 55 3,133,139 86	45,200 86 45,208 08 44,971 52 45,255 57 44,908 68 44,434 09 43,992 01 44,460 19 44,626 97 44,886 79	9,791 9,791 9,755 6,692 6,663 7,674 6,981 6,775 7,658 6,550		
			Dì	ÉPENSES		
ANNÉES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'admin tratior		
1892	1,577,614 65 1,703,195 40 1,756,005 44 1,810,886 41 1,912,070 39 1,963,590 20 2,008,744 29 2,032,727 86 2,050,195 » 2,087,880 36	598,342 75 621,240 75 630,209 05 672,373 80 697,096 37 748,844 40 766,740 75 799,097 55 806,569 75 822,410 60	(1) 1,760 » 1,178 » "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "	43,614 46,857 53,069 50,451 44,180 45,972 45,729 47,954 48,662 52,691		

⁽¹⁾ Moins-value sur titres de la caisse du Centre.

ISSES (en francs)	
---------	------------	--

E . /	Caisses particulières de secours					
lutres cettes	TOTAL	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	TOTAL	TOTAL GÉNÉRAL	
38,227 60 89,263 40 00,106 28 99,977 38 90,196 91 92,023 70 01,527 01 03,795 69 38,795 21 59,977 94	2,523,537 46 2,673,061 15 2,729,503 62 2,776,464 77 2,881,403 85 3,125,977 50 3,331,116 98 4,176,351 19	321,208 64 257,450 38 256,607 06 254,404 72 269,066 20 269,048 98 304,563 76 323,053 91 317,241 91 267,284 10	1,693,579 01 1,550,467 39 1,550,647 28 1,651,471 46 1,627,662 64 1,600,373 41 1,681,586 81 1,803,545 59 2,114,709 20 2,123,675 46	2,014,787 65 1,807,917 77 1,807,254 34 1,905,876 18 1,896,728 84 1,869,422 39 1,986,150 57 2,126,599 50 2,431,951 11 2,390,959 56	4,728,321 38 4,331,455 23 4,480,315 49 4,635,379 80 4,674,158 86 4,750,826 24 5,112,128 07 5,457,716 48 6,608,302 30 6,245,857 39	

AISSES (en francs)

Total des caisses mmunes	Caisses particulières de secours	TOTAL GÉNÉRAL	Avoir au 31 décembre des caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 31 décembre de ces caisses
219,572 04	2,034,215 28	4,253,787 32	7,565,046 78 7,717,290 11 7,949,307 » 8,113,920 74 8,237,038 66 8,360,035 24 8,664,798 96 9,116,135 91 10,387,059 55 11,278,975 34	2,180,340 58
371,294 13	1,845,663 44	4,216,957 57		2,266,816 91
441,044 06	1,849,947 22	4,290,991 48		2,390,219 55
564,890 06	1,979,630 81	4,544,520 87		2,491,774 31
653 346 85	1,898,528 44	4,551,875 29		2,592,842 16
758,407 27	1,838,145 80	4,596,553 07		2,699,379 11
821,214 18	1,944,928 45	4,877,142 63		2,767,912 65
879,780 03	2,045,198 36	4,924,978 39		2,819,921 30
905,427 55	2,190,283 76	5,095,711 31		2,847,209 15
962,982 04	2,336,541 44	5,299,523 48		2,912,743 05

CHAPITRE II

OPÉRATIONS DE CHACUNE DES CAISSES DE PRÉVOYANCE ET DES CAISSES DE SECOURS

CAISSE DE MONS (I)

Le nombre d'associés est de dix-sept, à savoir :

Quatorze sociétés charbonnières ;

Un entrepreneur de transports par chevaux;

L'État belge, pour les chemins de fer du Haut et du Bas Flénu et de Frameries à Saint-Ghislain;

L'État belge, pour les Délégués à l'inspection des travaux souterrains des mines de houille affiliées.

Les rapports de la Commission administrative de la Caisse ont, dans le relevé des associés, fait longtemps mention du charbonnage « Le Levant de Mons », qui avait obtenu son affiliation en 1878 et qui est inactif depuis le 16 juin 1880.

Il n'y avait évidemment pas lieu de tenir compte de ce charbonnage des qu'il eut cessé d'être en activité, pas plus que des autres charbonnages inactifs, autrefois associés, tels que Wiers, Genly, Ciply, etc.; c'est avec raison que la mention dont il s'agit a été supprimée en 1899.

D'après les renseignements fournis par les associés :

Le nombre des ouvriers occupés par eux	
en 1901, a été de	
Celui des journées de travail de 8,453,994	
Le montant des salaires de fr. 31,095,899	50
Le salaire moyen annuel de l'ouvrier,	
de fr. 1,085	64
Son salaire moyen journalier, de . fr. 3	678

⁽¹⁾ Rapporteur : M. J De Jaer.

Le tableau suivant permet d'établir, en ce qui concerne les mêmes éléments, des comparaisons avec les résultats des cinq années antérieures.

	No	mbres	Montant	Salaire moyen		
ANNÉES	ANNÉES d'ou- vriers		des salaires	annuel	journa- lier	
			Fr.	Fr.	Fr.	
1896	28,002	8,288,810	23,808,490	849 52	2 87	
1897	27,955	7,736,052	23,579,903	843 50	3 05	
1898	28,054	8,328,741	26,844,875	956 90	3 22	
1899	27,775	8,197,147	28,791,099	1,036 58	3 51	
1900	28,850	8,592,836	34,593,774	1,199 09	4 026	
Moyennes	28,127	8,228,717	27,523,628	978 54	3 344	
1901	28,643	8,453,994	31,095,899	1,085 64	3 678	

Par rapport à l'exercice 1900, il y a eu, en 1901 : Diminution de :

207, dans le nombre des ouvriers; 138,842, dans celui des journées;

Fr. 3,497,875-00, dans le montant des salaires;

Fr. 113-45, dans le salaire moyen annuel; Fr. 0-348, dans le salaire moyen journalier.

Comparés à la moyenne de la période quinquennale précédente, le salaire moyen annuel et le salaire moyen journalier de l'ouvrier de toutes catégories sont, en 1901, supérieurs respectivement de fr. 107-10 et de fr. 0-334.

A. — Caisses communes de prévoyance. — (Caisse des accidents et Caisse de retraite.)

Pendant l'année 1901, les recettes se sont élevées à la somme de fr. 1,085,305-74, se décomposant dans les trois postes suivants :

Sommes versées par les affiliés: Cotisation à la Caisse des accidents . . fr. 622,277 99 Cotisation à la Caisse de retraite . . . fr. 311,140 » Subvention extraordinaire (art. 8 des statuts) fr. 385 47 933,803 46 fr. Subsides: État . . . fr. 10,863 97 Province. . . fr. 2,251 » Reliquat, par suite du décès de divers ayantsdroit, de la somme allouée, en 1901, par le Conseil provincial de Hainaut, à titre d'intervention de la Province, dans la pension de certaines catégories de vieux ouvriers . . . fr. 412 50 fr. 13,527 47 . . . fr. Intérêts des capitaux placés 137,974 81 Fr. . 1,085,305 74

La somme inscrite par le Conseil provincial de Hainaut, à son budget de 1901, en faveur des vieux ouvriers, a été, comme précédemment, de 35,000 francs, dont, pour sa part, la Caisse du Couchant de Mons, a touché fr. 12,745-50.

Les dépenses, pendant l'exercice 1901, ont été de fr. 793,318-78, se subdivisant comme suit :

Pensions et secours:

Caisse des accidents . . . fr. 505,127 88

Caisse de retraite,

Vieux ouvriers fr. 214,255 14

Veuves de vieux

ouvriers . fr. 56,073 44

fr. 270,328 58

fr. 775,456 46
Frais d'administration fr. 17,862 32

Fr. 793,318 78

Les tableaux suivants donnent les relevés des recettes et des dépenses pour les années 1896 à 1900 et pour l'année 1901 :

I. — Ensemble des deux caisses

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses	
	Fr.	Fr.	Fr.	
1896	860,698 48	737,753 09	100 045 00	
1897	859,190 03	763,241 18	122,945 39	
1898	953,729 90	781,206 33	95,948 85	
1899	999,168 92	784,677 29	172,523 57	
			214,491 63	
1900	1,190,127 97	783,228 80	406,899 17	
Moyennes	972,583 06	770,021 34	202,561 72	
1901	1,085,305 74	793,318 78	291,986 96	

II. — Caisse des accidents.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses		
	Fr.	Fr.	Fr.		
1896	603,984 43	515,875 53	88,108 90		
1897	603,362 85	532,468 72	70,894 13		
1898	664,802 45	542,348 42	122,454 03		
1899	691,091 26	534,439 29	156,651 97		
1900	819,859 09	525,796 28	294,062 81		
Moyennes .	676,620 02	530,185 65	146,434 37		
1901 .	748,602 63	522,990 20	225,612 43		

III. — Caisse de retraite.

ANNÉES [°]	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses		
	Fr.	Fr.	Fr.		
1896	256,714 05	221,877 56	34,836 49		
1897	255,827 18	230,772 46	25,054 72		
1898	288,927 45	238,857 91	50,069 54		
1899	308,077 66	250,238 00	57,839 66		
1900	370,268 88	257,432 52	112,836 36		
Moyennes	295,963 04	239,835 69	56,127 35		
1901	336,703 11	270,328 58	66,374 53		

L'avoir social était en 1896, de fr. 2,942,670-94, se répartissant comme suit entre les deux caisses :

Caisse des accidents . . . fr. 2,397,069 87 Caisse de retraite . . . 545,601 07

Il s'est accru d'année en année des excédents indiqués aux tableaux I, II et III, et il est devenu successivement:

AN	NI	ÉES	3		CAISSE des accidents	CAISSE de retraite	Ensemble		
					Fr.	Fr.	Fr.		
1897	ď			,	2,467,964 »	570,655 79	3,038,619 79		
1898 .	,	*			2,590,418 03	620,725 33	3,211,143 36		
1899 .		£		30	2,747,070 »	678,564 99	3,425,634 99		
1900 .		(6)		3	3,041,132 81	791,401 35	3,832,534 16		
1901 .		į	12	Sq.	3,266,745 24	857,775 88	4,124,521 12		

L'avoir général de la Caisse, au 31 décembre 1901, était donc de fr. 4,124,521-12.

Le montant des charges à la même date s'élevait à la somme de fr. 769,150-70.

Cette dernière somme se subdivisait entre les deux Caisses de la maniêre ci-après :

Caisse d'accidents fr. 492,663-90 pour 3,075 titulaires. Caisse de retraite . 276,485-80 pour 2,175 —

Les trois tableaux suivants donnent la répartition des pensions en viagères et temporaires, le nombre et le montant des pensions pour chacune des deux caisses pendant la période 1896 à 1901, ainsi que leur détail pour les années 1900 et 1901.

1º Répartition des pensions.

ANNÉES	Pensio	ns viagères	Pensions temporaires		
ANNEES	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
		Fr.		Fr.	
1896	4,358	681,870 71	1,072	41,861 59	
1897	4,525	707,183 09	1,091	41,689 54	
1898.	4,642	724,266 51	1,062	41,714 97	
1899	4,696	730,277 51	968	37,989 30	
1900	4,741	732,133 89	887	35,652 03	
Moyennes	4,592	715,146 34	1,016	39,781 40	
1901	4,824	742,497 86	835	32,958 60	

2º Nombre et montant des pensions.

	MONTANT DES PENSIONS										
ANNÉES	Caisse des accidents	Caisse de retraite	Total	Caisse des accidents		Caisse de retraite		Ensemble des deux caisses		rar. personne	
				Fr.		Fr.	-	Fr.	7	F	
1896	3,645	1,785	5,430	501,854	74	221,877	56	723,732	30	133	28
1897	3,728	1,888	5,616	518,100	17	230,772	46	748,872	63	133	35
1898 .	3,723	1,981	5,704	527,123	57	238,857	91	765,981	48	134	29
1899	3,597	2,067	5,664	518,028	81	250,238	>>	768,266	81	135	64
1900	3,464	2,164	5,628	510,353	40	257,432	52	767,785	92	136	42
					_		_		_		
Moyennes .	3,631	1,977	5,608	515,092	14	239,835	69	754,927	83	134	61
1901 .	3,382	2,277	5,659	505,127	88	270,328	58	775,456	46	137	03

3º Détail des pensions en 1900 et en 1901.

DÉSIGNATION		Non des pen	bre sionnés	Montant des secours		
PERS	ONNES SECOURUES	1900	1901	1900	1901	
Caisse des accidents	A. Pensions viagères Ouvriers mutilés et incapables de travail Veuves d'ouvriers ayant péri par accident Parents d'ouvriers tués. B. Pensions temporaires Enfants et orphelins . Pensions viagères.	1,440 1,090 47	1,435 1,066 46	Fr. 314,189 95 153,489 42 7,022 » 35,652 03	Fr. 314,572 79 150,607 29 6,989 20 32,958 60	
Caisse de retraite	Vieux ouvriers	701	1,513 764	207,061 60 50,370 92	214,255 14 56,073 44	
	Totaux	5,628	5,659	767,785 92	775,456 46	

B. — Caisses particulières de secours.

Les cotisations ouvrières interviennent dans le budget de certaines Caisses. Mais les relevés fournis dans son rapport par la Commission administrative ne comprennent que la partie des recettes et des dépenses afférentes aux patrons affiliés. Au nombre des dites dépenses se trouvent les honoraires du personnel du service de santé.

Le tableau suivant fait connaître le montant des dépenses des Caisses particulières de secours, ainsi que le détail de ces dépenses pendant les années 1896 à 1901:

4	Monta	nt des seco	Honoraires	DÉPENSES		
ANNÉES	Argent	Médica- ments	Charbon et objets divers	des médecins	TOTALES	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr	
1896	244,378 72	12,338 31	32,269 93	90,833 65	379,820 61	
1897	183,164 59	6,039 82	20,698 37	88,454 85	298,357 63	
1898	178,583 06	6,770 75	14,800 50	90,275 20	290,429 51	
1899 .	189,720 22	7,035 19	12,968 74	89,145 05	298,869 20	
1900	199,388 38	7,377 29	15,494 66	97,641 60	319,901 93	
Moyennes.	199,046 99	7,912 27	19,246 44	91,270 07	317,475 77	
1901	221,145 66	8,198 29	16,203 24	101,138 85	346,686 04	

Dans les chiffres ci-dessus, ne sont pas comprises diverses allocations consacrées à des œuvres spéciales et étrangères aux caisses particulières de secours, à savoir :

	S	UBSIDĘS		distribué ement	caisse aire	ы
ANNÉES	aux écoles	aux Petites Sœurs des Pauvres	à l'hôpital de Frameries	Charbon distril gratuitement	Subside à une ca non statutaire	Ensemble
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1896	23,842 39	5,154 »	3,900 »	10,212 30	6,000 »	49,108 69
1897	24,202 »	4,992 50	3,900 »	4,527 29	5,500 »	43,121 79
1898	26,930 39	5,061 »	4,460 »	4.278 »	3,000 »	43,729 39
1899	27,679 52	4,963 50	4,460 »	13,855 50))	50,958 52
1900 .	26,831 16	5,076 50	5,960 »	30,355 80	»	68,223 46
(- Y						
Moyennes.	25,897 09	5,049 50	4,536 »	12,645 78	2,900 »	51,028 37
1901	26,953 90	4,995 »	4,760 »	24,557 30	»	61,266 20

Il existe dans quelques Sociétés des caisses spéciales alimentées par les ouvriers et qui fournissent à leurs membres des secours en cas de maladie, de chômage, etc. L'une d'entre elles a été subsidiée par la Société jusqu'en 1898.

CAISSE DE CHARLEROI (1)

Le nombre de sociétés affiliées à la Caisse de prévoyance de Charleroi pendant l'exercice écoulé est resté à 35, chiffre qu'accusait l'exercice précédent. Il s'ensuit que celui des Sociétés minières ayant adhéré aux statuts de cette Caisse et qui ont continué à être inactives se réduit à six, savoir : Grand Bordia, La Rochelle et Charnois, Bois Delville, Baulet, Jamioulx, Puits Bayemont, pour lesquelles l'institution a continué à faire face aux obligations contractées par elles pendant leur période d'activité.

Le nombre global d'ouvriers employés en 1901, dans les mines ressortissant à la Caisse de Charleroi, s'est élevé à 48,160. Ce chiffre, comparé à celui renseigné en 1900, montre une réduction de 328 unités portant principalement sur le personnel hiercheur.

Ces ouvriers ont touché en salaires fr. 63,988,664-43 pour 14,247,650 journées de travail.

Relativement aux chiffres correspondants de l'exercice antérieur, nous relevons une diminution de 326,102 journées représentant fr. 8,060,258-44. C'est là une conséquence, non seulement de la réduction de l'effectif du personnel, mais aussi de la dépréciation des salaires au cours de l'année écoulée.

Le salaire moyen annuel qui, en 1900, avait atteint

⁽¹⁾ Rapporteur: M. J. Smeysters,

fr. 1,485-91, est descendu en 1901, à fr. 1,328-67, amenant ainsi une moins value de fr. 157-24 qu'expliquent le ralentissement des affaires et la réduction de la production qui en a été la conséquence.

Cette moins value représente 10.6 % des salaires payés en 1900.

Comme précédemment, nous résumons dans le tableau suivant les variations avenues dans la rémunération du travail pendant ces dix dernières années.

		Nombre		MONTANT	Salaire m	rion	
ANNÉES	d'ouvriers	de journées	de journées par ouvrier	des SALAIRES	annuel	journalier	PROPORTION pour cent
				Fr,	Fr.	Fr.	Fr.
1892.	39,487	11,694,106	297	38,516,187 40	975 41	3 29	- >
1893	39,136	11,427,336	294	35,305,400 38	902 12	3 08	- 7.50
1894	40,804	12,176,835	298	38,558,280 94	944 96	3 17	+ 4.75
1895.	41,890	12,539,952	299	40,198,802 12	959 63	3 21	+ 1.55
1896	42,157	12,601,588	303	41,816,094 63	991 91	3 32	+ 3.36
1897.	42,191	12,808,852	302	44,790,684 42	1,061 61	3 49	+ 7.03
1898	43,525	13,162,270	305	48,884,217 35	1,123 12	3 71	+ 5.79
1899	43,031	12,850,706	298	53,513,712 70	1,243 60	4 16	+ 10.73
1900	48,488	14,573,752	300	72,048,922 87	1,485 91	4 94	+ 19.49
1901	48,160	14,247,650	296	63,988,664 43	1,328 67	4 49	<u> </u>

Ces chiffres, qui se rapportent à l'ensemble des travailleurs, montrent une régression dans la marche du taux des salaires constamment ascendante depuis 1894.

Si nous envisageons les salaires annuels moyens de l'ouvrier mineur proprement dit, nous trouvons qu'ils se sont élevés en 1901, à fr. 1,760-75, contre fr. 2,048-60

en 1900; la différence en moins, soit fr. 287-84, représente 14.05 % de réduction sur l'exercice précédent. Gette dépression des salaires s'est étendue aux autres catégories d'ouvriers employés à l'intérieur des mines. Elle se chiffre, en effet pour eux, par fr. 119-08, soit 9.15 %, les salaires propres aux deux années considérées ayant été respectivement de fr. 1,300-29 et de fr. 1,181-21.

Par contre le personnel de la surface n'a subi qu'une très légère dépréciation de son salaire, 1.42 % environ. Cette classe de travailleurs, si elle ne voit pas son salaire progresser dans les mêmes proportions que ceux des ouvriers de l'intérieur, jouit, par contre, d'une stabilité relative de sa rémunération quand surviennent des années moins favorables.

Les recettes de l'institution ont atteint, en 1901, la somme globale de fr. 1,040,072-41. Elles sont inférieures de fr. 109,822-68 à celles du précédent exercice et se décomposent ainsi qu'il suit :

1º Subside de l'Etat en y comprenant la	cotisation des
délégués à l'Inspection des mines	14,246 60
2º Subside provincial	2,335 00
3º Cotisation des exploitants à raison de	
1.5 % des salaires payés aux ouvriers.	959,829 76
4º Intérêts des fonds placés	63,661 05
Ensemble fr.	1,040,072 41
Elles s'étaient élevées en 1900 à	1,149,895 09
Différence en moins fr.	109,822 68

Cette diminution du fond d'alimentation de la Caisse est une conséquence de la réduction des salaires au cours de l'exercice considéré.

Par contre, les dépenses de cet exercice sont supérieures de fr. 19,752-65 à celles de 1900.

Elles se répartissent comme suit :

1º Pensions viagères. fr. 416,671-95 où 55.23 º/o du total.

2° Id. temporaires. 38,214-90 ou 5.06°/, id

3° Secours. 299,601-60 ou 39.71 % id.

Ensemble. . fr. 754,488-45 ou 100 °/0.

Ajoutant à ce chiffre celui des frais d'adminis-

tration ou . . . fr. 16,388-00

nous obtenons au total fr. 770,876-45

Les dépenses s'étaient élevées en 1900, à la somme de fr. 751,123-80. Elles surpassent pour l'année 1901 de fr. 19,752-65 celles de l'année précédente ainsi qu'il est dit plus haut.

Comparée au chiffre des recettes, cette somme de fr. 770,876-45 laisse cette fois encore un boni atteignant fr. 269,195-96 qui, ajouté à l'encaisse au 31 décembre 1900 ou fr. 1,912,729-25, porte l'avoir au 1^{er} janvier 1902, à fr. 2,181,925-21.

Nous consignons dans le tableau suivant le mouvement des recettes et des dépenses pendant la période décennale 1892 à 1901.

ANNÉEC						Différence			
A	NN	NÉES			Recettes	Dépenses	Boni	Mali	
					Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
1892	14		.65	8	644,536 55	604,141 81	40,394 74	»	
1893			40	v.	597,085 87	658,356 22	23	61,270 35	
1894		771	7		654,244 01	655.388 06	33	1,144 05	
1895		4		,	666,443 45	682,660 14	33	16,216 69	
1896			741	*	687,902 44	700,910 39	»	13,007 95	
1897					731,805 26	730,639 67	1,165 59	n	
1898		Q.	73	9	794,113 03	736,910 34	57,202 69	33	
1899		16	16		865,798 01	754,966 20	110,831 81		
1890		7.	7	q	1,149,895 05	751,123 80	398,771 25	>>	
1901			v		1,040,072 41	770,876 45	269,195 96	29	

Pendant cette période, seules les années 1893 à 1896 inclus ont donné lieu à un déficit de fr. 91,639-04, tandis que les six autres soldent par un boni global de fr. 877,562-04, dont l'import, déduction faite du déficit susvisé, se réduit à 785,923 francs. Cette somme est venue renforcer l'encaisse qui, ainsi qu'il a été exposé plus haut, atteint au début de l'exercice 1902, fr. 2,181,925-21.

Le tableau A, annexé au rapport annuel de la Commission administrative, montre que des diverses sociétés affiliées, celles ayant leurs charbonnages inactifs exceptées, sept ont occasionné un excédent de dépenses sur les recettes de fr. 27,042-58.

Si nous ajoutons à cette somme celles qui ont été absorbées par le service des charbonnages en inactivité, nous voyons que l'excédent des dépenses atteint au total fr. 35,424-49.

D'autre part, 28 sociétés affiliées ont fourni un surcroît de recettes de fr. 240,765-60 que l'excédant sus-indiqué des dépenses ramène à fr. 205,341-11.

Le montant des charges annuelles afférentes à la période décennale 1893 à 1902 se trouve consigné au tableau ciaprès :

ANNÉES	CHARGES ANNUELLES					
	Totales	Pour Pensions				
1893	FR. 566,391 66	FR. 392,812 »				
1894	579,750 36	397,162 »				
1895	629,107 40	404,537 80				
1896	640,501 »	404,178 »				
1897	663,512 »	415,037 »				
1898	690',877 »	425,376 80				
1899	714,385 95	427,885 20				
1900	732,499 55	432,559 »				
1901	726,104 45	436,906 20				
1902	750,640 20	451,038 60				

Ces chiffres montrent la progression en quelque sorte ininterrompue des charges annuelles.

Si nous rappelons que le montant de l'encaisse au 1^{er} janvier 1902 s'élève à la somme de fr. 2,181,925-21, nous constatons que cette somme ne représente que 2.91 fois environ celui des charges existant à la fin de l'exercice. Il serait à désirer qu'une suite d'années prospères vint améliorer cette situation.

Accidents.

Pendant l'année 1901, 50 ouvriers ont été tués ou ont succombé aux suites de leurs blessures et 73 ont été plus ou moins grièvement blessés.

Pendant l'année précédente, le nombre des ouvriers qui ont péri avait été de 63 et celui des blessés de 146, dont 101 n'ont pu être renseignés au rapport de cet exercice, ayant été signalés et secourus l'année suivante seulement.

Comme précédemment, les éboulements, chutes de pierres, de charbon, etc., et les chocs de chariots, wagons, cages, etc., constituent les causes principales des accidents constatés. L'année 1901 a été sous ce rapport plus favorable que sa devancière.

Au 1er janvier 1901, le nombre total des pensions se divisait comme suit :

	Pensions viagères. 2,775	Pensions temporaires.
Il a été accordé en 1901	315	67
	3,090	757
Retranchant les extinc		
tions survenues au cour	S	
de l'exercice	. 179	106
Il reste au 1 ^{er} janvier 1902	. 2,911	651

Soit ensemble 3,562 pensions tant viagères que temporaires, chiffre qui dépasse de 87 unités celui que nous avons renseigné l'an dernier.

Les 315 pensions viagères jointes aux 67 pensions tem-

poraires accordées en 1901, comportent une somme globale de fr. 42,444-80. En en défalquant fr. 28,312-40 qui représentent le montant des extinctions, nous voyons que le chiffre des charges de l'institution s'en trouve accru de fr. 14,132-40 ce qui, relativement à l'exercice antérieur, correspond à une majoration de fr. 9,785-20.

Le tableau suivant renseigne le nombre de personnes secourues en même temps que les sommes distribuées pendant les dix dernières années.

ANNÉES	Nombre de personnes secourues Montant des pensions et des secours		Somme payée en moyenne à chaque personne secourue
		Fr.	Fr.
1892	4,931	588,958 28	119 14
1893	5,088	643,378 97	126 49
1894	5,132	640,678 75	124 84
1895 .	5,232	668,289 14	127 73
1896	5,297	686,625 54	129 62
1897	5,486	716,333 72	130 57
1898	5,587	722,493 94	129 31
1899	5,679	740,033 80	130 31
1900	5,733	734,951 98	128 19
1901	5,821	754,488 45	129 61

Il montre la progression du chiffre des pensions et le taux moyen des sommes versées à chacun des individus secourus, taux qui oscille autour de 129 francs.

Nous groupons dans le tableau ci-après le détail des pensions et secours répartis par catégories de bénéficiaires, pendant la même période décennale.

						_						
DÉSIGNATION		NO	MBRI	E DE	PENS	ions	ET S	ECOU	IRS			
CATÉGORIES	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1892	189
Pensions viagères											Y	
1º Ouvriers mutilés et rendus incapables de travailler	434	444	464	489	485	507	515	527	536	522	Fr. 90,730 %	F 22 94,5
2º Veuves d'ouvriers ayant péri paracci- dent	620	630	610	582	575	573	559	550	547	547	125,722	150,0
3º Parents d'ouvriers tués.	40	40	38	33	31	34	34	30	29	26	5,227	5,6
4º Ouvriers vieux ou infirmes	1,010	1,100	1,182	1,249	1,322	1,438	1,536	1,590	1,669	1,770	92,345	32 98,9
5º Divers	271	262	248	232	219	218	209	197	196	187	12,829 8	13,1
Pensions temporaires					+							
Enfants, frères et sœurs d'ouvriers tués ou mutilés, orphelins .	1,085	1,060	1,052	1,015	927	887	847	825	794	736	47,869 (94 52,2
Ouvriers blessés, parents d'ouvriers tués, ouvriers vieux et infirmes	1,470	1,552	1,538	1,632	1,738	1,829	1,887	1,960	1,962	2,033	214,232 8	35 228,9

Les sommes affectées tant au service des pensions viagères que des secours se sont élevées pour 1901 à fr. 754,488-45. Elles dépassent de fr. 19,536-47 celles qui avaient été dépensées l'année précédente. Elles restent de fr. 205,341-11 au dessous du chiffre des cotisations des exploitants, différence qui, pour cet exercice, correspond à 76 % du boni que nous avons constaté.

The	SOMMES PAYÉES										
)4	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901				
E O											
1	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
6 82	102,038 83	103,985 91	108,042 37	110,270 84	113,339 93	114,029 36	114,126 46				
				A LUIS							
7 81	135,940 59	132,661 20	134,181 87	126,327 64	124,480 77	124,253 41	125,146 43				
93 46	4,455 87	4,331 44	4,559 57	4,096 59	3,994 92	3,372 79	3,636 31				
84 »	113,748 64	121,062 47	130,056 69	138,998 57	145,224 24	151,319 29	160,864 13				
00 58	12,614 18	12,441 24	12,794 73	13,115 83	12,227 72	13,286 80	12,898 62				
7 18 7											
)1 23	49,997 73	46,755 43	45,225 59	43,183 72	40,825 67	39,492 18	38,214 90				
14 85	249,493 30	265,387 85	281,472 90	285,500 75	299,940 55	289,198 25	299,601 60				

Depuis sa fondation la Caisse de Charleroi a reçu fr. 28,248,336-57 et elle a dépensé 26,066,411-36, d'où il résulte le boni de 2,181,925-21, constituant l'avoir de l'institution au 1^{er} janvier 1902, précédemment renseigné.

Caisses de secours.

Instituées au siège de chacune des sociétés affiliées, ces Caisses assument la charge des secours pendant les six premiers mois qui suivent la constatation de l'accident dont l'ouvrier a été victime. De là, le report d'une année sur l'autre d'accidents qui s'étant produits au cours du second semestre d'une année ne peuvent être signalés à la Caisse proprement dite de prévoyance qu'à l'expiration des six mois suivants.

Rappelons ici que les sociétés affiliées contribuent exclusivement depuis le 15 septembre 1882, à l'alimentation des Caisses particulières aussi bien que de la Caisse commune de prévoyance.

De ce chef les exploitants ont versé depuis cette époque fr. 22,906,889-26 dont fr. 11,748,647-15 à la Caisse commune et fr. 11,158,242-11 aux Caisses particulières de secours.

Les dépenses faites par ces dernières pendant l'exercice écoulé s'élèvent à la somme de fr. 781,352-47 et se décomposent comme suit :

Secours en argent . fr.	374,430 85
Médicaments	122,790 99
Charbon	22,708 05
Frais d'hospitalisation .	35,203 38
Divers	49,978 09
Ensemble fr.	605,111 36
Les honoraires des médecins se	
sont élevés à	176,241 11
Dépenses totales fr.	781,352 47

Les frais médicaux et pharmaceutiques ajoutés à ceux d'hospitalisation montent à la somme de fr. 334,235-48,

représentant 42.78 % de la dépense globale, ce qui correspond à fr. 21-24 par ouvrier secouru et à fr. 6-94 par ouvrier affilié.

Les soins médicaux seuls, qui ont coûté fr. 176,241-11 ainsi qu'il a été exposé plus haut, répartis par tête d'ouvrier secouru et par tête d'ouvrier affilié ont respectivement absorbé fr. 11-19 et fr. 3-66.

En 1900, les chiffres correspondants avaient été de fr. 11-39 et fr. 3-74.

Les versements opérés par les exploitants tant pour le service de la Caisse commune de prévoyance que pour celui des Caisses particulières se sont élevés en 1901 à fr. 1,741,182-23 contre fr. 1,841,751-69 en 1900.

Nous condensons dans le tableau suivant les dépenses faites par les diverses Caisses de secours pendant la période décennale 1892-1901.

		Moyenne par tête		
ANNÉES	Honoraires des médecins	Autres frais	Ensemble	d'ouvrier affilié
	Fr.	Fr	Fr.	Fr.
1892	113,314 83	515,656 87	629,001 70	15 93
1893	116,068 39	483,123 75	599,192 14	15 31
1894	122,525 66	490,408 10	612,933 76	15 02
1895	132,848 90	.529,759 96	662,608 86	15 81
1896	135,633 53	510,994 47	646,628 »	15 34
1897	134,046 05	515,011 85	649,057 90	15 38
1898 .	155,504 41	526,205 19	681,709 60	15 66
1899 .	158,092 85	541,767 69	699,860 54	16 26
1900	181,631 30	579,386 75	761,018 05	15 69
1901 .	176,241 11	605,111 36	781,352 47	16 22

Abstraction faite des frais d'administration qui restent sensiblement constants d'une année à l'autre, les Caisses de prévoyance et de secours ont dépensé en 1901, la somme de fr. 1,535,840-92, soit fr. 31-89 par tête d'ouvrier affilié.

En 1900, la dépense se chiffrait par fr. 1,495,970-03 représentant fr. 30-85 par tête d'ouvrier affilié.

La part contributive des sociétés dans l'alimentation des deux Caisses s'établit comme suit pour l'exercice 1901.

A la Caisse commune de prévoyance fr. 959,829 76 Aux Caisses particulières de secours. 781,352 47

Soit ensemble. fr. 1,741,182 23

Ce qui répond à une allocation de fr. 36-15 par tête d'ouvrier dont fr. 19-93 pour la Caisse proprement dite et fr. 16-22 pour les Caisses de secours.

En 1900, les chiffres correspondants s'étaient élevés à fr. 37-98 se répartissant respectivement pour les deux genres de Caisses par fr. 22-18 et fr. 15-80.

CAISSE DU CENTRE (1)

La Caisse du Centre comprend, comme en 1900, huit Sociétés affiliées, savoir :

Société des charbonnages de Mariemont;

»	»	Bascoup;
»	»	Houssu;
»	»	Haine-St-Pierre et
		La Hestre;
*	*	La Louvière et
		Sars-Longchamps;
»	» .	Bois-du-Luc;
»	»	Bracquegnies;
»	»	Havré.

Le nombre des ouvriers occupés dans leurs diverses exploitations s'est élevé pendant l'exercice 1901, à 18,561, soit 236 ou environ 1.3 % de plus que l'année précédente.

Ces ouvriers ont fourni 5,431,555 journées contre 5,439,531 en 1900. La comparaison de ces chiffres accuse pour 1901 une augmentation de 7,976 journées de travail, soit 0.15 % environ.

Le taux moyen des salaires par tête d'ouvrier qui, pour l'année 1900, s'élevait à fr. 1,428-51, est descendu à fr. 1,311-66. La diminution du salaire annuel est de fr. 116-85 ou 8,2 %.

⁽¹⁾ Rapporteur: M. E. Orman.

Si nous adoptons l'année 1888 pour terme de comparaison des salaires, nous constatons les variations suivantes:

```
en 1888, fr.
            897-98:
                         7.63 % d'augmentation;
en 1889, »
             967-49 soit
en 1890, » 1,130-25 »
                         16.8
                               0/0
                              0/0
en 1891, » 1,153-45 »
                         28
en 1892, » 1,015-82
                         14
                               0/0
                          2
en 1893, » 915-91 »
                               0/0
en 1894, » 955-87
                              0/0
                         6
en 1895, » 964-42 »
                         7
                              0/0
en 1896, » 997-43 »
                         11
                               0/0
                         15
en 1897, » 1,036-60 »
                               0/0
en 1898, » 1,100-69 »
                         22
                              0/0
                              0/0
en 1899. » 1.170-18
                         30
en 1900, » 1,428-51 »
                         59
                               0/0
en 1901, » 1,311-66 »
                         46
                              0/0
```

Le salaire journalier pour les ouvriers de toutes catégories s'est élevé en 1901 à fr. 4-48 pour un nombre moven de 292.6 journées effectives.

Les chiffres correspondants pour 1900 étaient respectivement fr. 4-81 et 296.8 journées.

En 1900, ces recettes avaient atteint fr. 712,945-28. Elles ont donc diminué de fr. 40,049-81 ou de 5.62 %. Cette diminution est due à la baisse des salaires. Geux-ci

dépendent de la prospérité de l'industrie et semblent avoir atteint le maximum de la période pendant l'année 1900.

Le montant des charges, qui se chiffrait au 1^{er} janvier 1901, par fr. 521,127-60 s'élève à fr. 538,292-40, soit une augmentation de fr. 17,164-80. Par rapport au 1^{er} janvier 1889, elle est de fr. 278,181-60.

En 1901, des pensions ont été servies à 1,071 vieux ouvriers et à 881 veuves de vieux ouvriers. La somme attribuée de ce chef s'est élevée à 278,584 francs.

Les années précédentes, nous relevions les chiffres ci-après:

ANNÉES	Vieux ouvriers ou veuves de vieux ouvriers	Sommes attribuées		
		Fr.		
1888	667	75,551 »		
1889	895	93,178 »		
1890	971	. 145,039 »		
1891.	1,025	153,094 »		
1892.	1,091	158,423 »		
1893.	1,162	171,586 »		
1894.	1,294	187,287 »		
1895.	1,417	205,766 »		
1896.	1,511	218,471 »		
1897.	1,657	232,715 »		
1898	1,754	251,339 »		
1899	1,834	265,589 50		
1900.	1,870	267,711 »		
1901.	1,952	278,584 »		

Ce tableau démontre qu'en 1901, la progression du nombre des pensionnés pour vieillesse atteint 193 % du chiffre de 1888.

Les sommes distribuées de ce chef ont augmenté dans une plus large mesure encore. Par rapport à 1888, cette augmentation qui, en 1900, s'élevait à 254 % est de 268 % en 1901.

Du fait de la mise en vigueur de l'arrêté royal du 3 août 1889, les charges ont augmenté de 263,186 francs, mais les ressources se sont également accrues; de fr. 302,780-92 qu'elles étaient en 1889, elles ont atteint en 1901, fr. 672,895-47 comme il a été dit plus haut.

Le fonds de réserve qui était de fr. 1,787,761-78 en 1900, s'est élevé à fr. 1,930,665-05 en 1901, soit une augmentation de fr. 142,903-27. L'exercice précédent il y avait augmentation de fr. 193,664-03.

Caisses particulières de secours.

Les comptes en recettes et en dépenses soldent par un boni de fr. 27,382-39. En l'ajoutant aux soldes antérieurs le boni s'élève à fr. 198,387-63; l'année précédente il était de fr. 66,230-87. Comme en 1900, les comptes de tous les charbonnages soldent en boni.

Accidents.

Le tableau suivant donne la statistique des accidents survenus depuis 1882 dans le ressort de la Caisse de prévoyance du Centre et qui ont créé des droits à des pensions.

	Nombre	Accid	lents (1)	Т	'ués	В	lessés
NNÉES	NNÉES d'ouvriers d'ouvriers par1,000 ouvriers ouvriers		Nombre	Proportion par1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	
1882	12,893	27	2 10	13	1 »	14	1 09
1883	13,486	37	2 74	20	1 48	17	1 26
1884	14,123	22	1 56	14	0 99	8	0 57
1885	14,037	30	2 13	22	1 56	8	0 57
1886	13,882	13	0 94	4	0 28	9	0 65
1887	14,349	18	1 25	11	0 77	7	0 49
1888	14,666	21	1 43	8	0 54	13	0 89
1889	14,913	21	1 41	9	0 60	12	0 80
1890	16,047	19	1 18	6	0 37	13	0 81
1891	16,701	17	1 01	6	0 36	11	0 66
1892	16,619	20	1 20	13	0 78	7	0 42
1893	16,581	14	0 84	10	0 60	4	0 24
1894	16,914	24	1 42	21	1 24	3	0 18
1895	17,074	17	0 99	11	0 64	6	0 35
1896	16,956	12	0 71	7	0 41	5	0 30
1897	16,729	12	0 71	9	0 54	3	0 18
1898	17,051	18	1 06	6	0 35	12	0 71
1899	17,246	10	0.58	8	0 46	2	0 12
1900	18,325	4	0 22	1	0 05	3	0 16
1901	18,561	16	0 86	11	0.59	5	0 27

⁽¹⁾ Il est à remarquer que les accidents graves survenus dans les charbonnages du Centre ne donnent pas tous lieu à l'intervention de la caisse. Tel est le cas pour les accidents ayant entraîné la mort de veufs sans enfants, orphelins, etc.

CAISSE DE LIÉGE (1)

En faisant abstraction de deux exploitations libres de minerai de fer, dont une à ciel ouvert et l'autre souterraine, n'ayant occupé ensemble que 32 ouvriers en 1901, 46 établissements miniers ont été en activité dans la province de Liége pendant la même année. Ils comprennent 41 mines de houille, 4 mines métalliques et une minière.

Quatre de ces établissements comptant un personnel total de 206 ouvriers, ne sont pas affiliés à la Caisse de prévoyance; mais deux sociétés ont continué à y faire des versements en faveur de certains ouvriers qu'elles emploient et qui étaient occupés jadis à des exploitations minières actuellement inactives.

Non compris ces derniers travailleurs, peu nombreux d'ailleurs, les établissements affiliés ont occupé 34,519 ouvriers en 1901, c'est-à-dire 1,081 de plus que pendant l'année 1900.

En 1901, ces ouvriers ont touché en salaires nets, déduction faite de toute retenue, la somme de 42,777,760 francs pour 10,110,644 journées de travail. En moyenne, le salaire journalier de l'ouvrier affilié a été de fr. 4-23 et son gain annuel de fr. 1,239-25. Ils avaient été respectivement de fr. 4-49 et de fr. 1,368-01 l'année précédente; d'où une diminution en 1901 de fr. 0-26 pour le salaire journalier et de fr. 128-76 pour le gain annuel.

⁽¹⁾ Rapporteur M. Ad. Firket.

Caisse commune de prévoyance.

I. — Recettes et dépenses.

Nous signalerons, avant de résumer les comptes proprement dits de la Caisse commune de prévoyance, qu'un nouveau subside de 15,000 francs mis à la disposition de la Commission administrative par le Conseil provincial de Liége, a permis, en ajoutant à cette somme le reliquat du subside de 1900 et l'intérêt en banque, d'octroyer 125 secours extraordinaires s'élevant à 16,536 francs, à d'anciens ouvriers qui ne réunissent pas toutes les conditions requises par les statuts pour l'obtention de secours réguliers.

Les recettes et les dépenses dérivant de ce subside font l'objet de comptes spéciaux et ne sont pas comprises dans ceux que nous allons passer en revue.

Recettes.

Somme versée par les exploitants (2 % du montant des
salaires payés aux ouvriers) fr. 864,533 31
Subside du Gouvernement
Intérêts des capitaux placés 89,853 07
Somme versée par le Gouvernement pour la
cotisation des délégués ouvriers à l'inspec-
tion des mines
Don de la Société de chant Les Disciples de
Gretry, (Quote-part du concert du 27 jan-
vier 1901)
Total des recettes fr. 967,363 38

Dépenses.

Pensions et secours.		15				fr.	782,057	>>
Frais d'administration							9,782	46
Commissions de banque		٠				•	823	90
Total	de	es c	lép	ense	es.	fr.	792,663	36

Relativement à l'année 1900, les recettes ont diminué de fr. 59,939-86, les dépenses ont augmenté de fr. 14,616-16. Néanmoins, les salaires ayant encore été plus élevés que ceux des années antérieures à 1900, l'excédent des recettes sur les dépenses a été de fr. 174,700-02, malgré une majoration d'environ 14,000 francs du montant des pensions et secours. Pendant la dite année 1900, cet excédent avait atteint la somme tout-à-fait exceptionnelle de fr. 249,256-04.

Au surplus, le tableau ci-dessous permet de comparer le mouvement financier de l'année 1901, avec celui des cinq années précédentes.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes	Avoir à la fin de l'année	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
1896	693,699 43	679,699 39	14,000 04	2,151,882 24	
1897 .	741,745 38	713,368 02	28,377 36	2,180,259 60	
1898	787,253 50	734,703 49	52,550 01	2,232;809 61	
1899	832,829 10	754,750 79	78,078 31	2,310,887 92	
1900	1,027,303 24	778,047 20	249,256 04	2,560,143 96	
1901	967,363 38	792,663 36	174,700 02	2,734,843 98	

II. - Pensions et secours.

Les deux tableaux suivants font connaître, pour chaque année de la période quinquennale 1896 à 1900 et pour l'année 1901, le premier le nombre des personnes secourues par la Caisse de prévoyance et les sommes qui leur ont été distribuées, le second la répartition de ces sommes entre les diverses catégories de bénéficiaires.

ANNÉES	Nombre de	Montant des pensions et secours					
	personnes	total	moyen par personne				
		Fr.	Fr				
1896	4,534	670,986 32	147 99				
1897	4,683	703,841 »	150 30				
1898 .	4,877	725,712 »	148 80				
1899	4,985	745,531 »	149 56				
1900 .	5,128	768,184 »	149 80				
1901	5,258	782,057 »	148 74				

DÉSIGNATION	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES									
PERSONNES SECOURUES	1896	1897	1898	1899	1900	19				
Ouvriers mutilés.	809	852	879	906	935					
Veuves d'ouvriers tués	521	523	516	515	512					
Veuves d'ouvriers mutilés pensionnés	90	93	98	100	99					
Parents (Pensions viagères	33	. 30	28	29	32					
d'ouvriers tués Secours extraordinaires	19	17	16	11	13					
Orphelins de père et de mère et enfants de veuves	351	333	323	313	300					
Indemnités aux veuves remariées.	9	8	8	8	5					
Totaux des personnes secourues et des sommes distribuées du chef d'accidents .	1,832	1,856	1,868	1,882	1,896	1,				
Vieux ouvriers et infirmes	2,702	2,827	3,009	3,103	3,232	3,				
Totaux généraux	4,534	4,683	4,877	4,985	5,128	5,				

	MONTANT DES SECOURS DISTRIBUÉS									
1896	1897	1898	1899	1900	1901					
Fr. 10,028 »	Fr. 145,548 »	Fr. 153,756 »	Fr. 156,121 »	Fr. 164,569 »	Fr. 172,561 »					
35,608 »	85,340 »	85,124 »	84,932 »	84,812	82,560 »					
8,304 »	9,048 »	9,672 »	9,504 »	9,888 »	10,920 "					
4,500 »	4,104 »	4,464 »	4,488 »	4,392 »	4,296 »					
2,261 32	3,743 »	2,630 »	1,680 »	2,000 »	1,450 »					
21,936 »	20,928 »	20,352 »	19,584 »	18,624 »	18,624 »					
1,825 »	1,700 »	1,600 »	1,700 »	1,125 »	1,700° »					
264,462 32	270,411 »	277,598 »	278,009 »	285,410 »	292,111 »					
l06,524 »	433,430 »	448,114 »	467,522 »	482,774 »	489,946 »					
370,986 32	703,841 »	725,712 »	745,531 ».	768,184 »	782,057 »					

Il résulte du tableau précédent que les secours aux victimes d'accidents ou à leur famille et le nombre de personnes secourues de ce chef, ont augmenté respectivement de 6,700 francs et de 60 personnes en 1901 par rapport à l'année antérieure. Ce tableau montre aussi que le nombre des ouvriers àgés ou infirmes secourus s'est accru de 70 et que le montant des secours distribués à ces ouvriers dépasse de 7,172 francs celui de l'année 1900.

Pour l'année 1901, cette dernière catégorie de secours atteint la somme de 489,946 francs, soit 62.7 % de la totalité des pensions et secours accordés. Les charges que la Caisse de prévoyance s'est imposées en faveur de l'invalidité et de la vieillesse n'ont cessé d'augmenter; leur accroissement depuis l'année 1891 est mis en évidence par le tableau suivant, qui rappelle aussi les sommes distribuées annuellement aux victimes d'accidents ou à leur famille depuis la même époque.

ANNÉES PENSIONS et secours aux victimes d'acciden et à leur famille		SECOURS aux ouvriers âgés ou infirmes	MONTANT TOTAL des Pensions et secours		
	FR.	FR.	FR.		
1891	248,540 »	338,238 47	586,778 47		
1892	248,993 .»	351,302 50	600,295 50		
1893	247,372 »	362,949 »	610,321 »		
1894	251,303 »	371,896 »	623,199 »		
1895	258,247 50	390,998 »	649,245 50		
1896	264,462 32	406,524 »	670.986 32		
1897 .	270,411 »	433,430 »	703,841 »		
1898	277.598 »	448.114 »	725,712 »		
1899	278.009 »	467.522 »	745.531 »		
1900	285.410 »	482.774 »	768,184 »		
1901	292,111 »	489,946 »	782,057 »		

Caisses particulières de secours.

Les opérations des caisses particulières de secours des mines et minières de la province de Liége, sont résumées dans le tableau suivant où ces caisses sont classées d'après leur mode d'alimentation.

		OUVRIERS		RECETTES		DÉPENSES				
CATÉGORIES	Nombre exploitations	ore	Salaires	Retenues	Subven- tions	Monta	ant des se	cours	Hono- raires	
	des e	Nombre	bruts	sur les salaires	des exploi- tants	Argent	Médica- ments	Char- bon, pain, etc	des médecins	TOTAL
a) Caisses alimentées exclusive-			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
ment par les retenues sur les salaires	3	715	902,470	16,940	»	10,200	2,670	160	2,570	15,600
 δ) Caisses alimentées exclusive- ment par les subventions des exploitants 	31	27,597	34,623,980	»	737,800	401,890	134,965	84,650	95,595	717,100
c) Caisses mixtes	4	3,072	3,722,950	62,850	47,200	81,750	20,700	950	10,550	113,950
Totaux	38	31,384	39,249,400	79,790	785,000	493,840	158,335	85,760	108,715	846,650
Exploitations sans caisse particu- lière, affiliées à des compagnies d'assurances.	2	240	211,400	3,930	240	3	ą.	3	Y	1
Exploitations dépendant de groupes d'établissements ayant une cais- se commune dont les comptes										
ne sont pas subdivisés (1). Totaux généraux	6 46	3,101	3,883,150 43,343,950		33,010 818,250			3,060	$\frac{14,600}{123,315}$	$\frac{76,700}{923,350}$
Total Scholatz	10	01,120	10,010,000	100,220	010,200	302,000	110,000	00,020	100,010	020,550

⁽¹⁾ Les recettes et les dépenses sont relatives à l'ensemble des établissements, tandis que les nombres d'ouvriers et les salaires ne concernent que les exploitations minérales qui en dépendent.

Comme l'année précédente, 46 exploitations minières figurent dans le tableau précédent; mais leur répartition en cinq catégories a subi quelques modifications pour les motifs suivants : un charbonnage dont la Caisse de secours était antérieurement alimentée par l'exploitant et par une retenue spéciale sur les salaires, avant cessé de prélever cette retenue, est passé de la catégorie c à la catégorie b. Des comptes séparés ayant été établis pour une mine de houille et pour une mine métallique dont les dépenses en secours étaient jadis groupées avec celles d'un établissement métallurgique dépendant de la même société, ces deux mines sont entrées dans la catégorie c et distraites des « Exploitations dépendant de groupes d'établissements avant une Caisse commune dont les comptes ne sont pas subdivisés ». Par suite, cette dernière catégorie ne comprend plus que six charbonnages possédant chacun une fabrique d'agglomérés. Enfin, une minière qui appartenait à la catégorie a, a supprimé sa Caisse particulière de secours en affiliant ses ouvriers à une compagnie d'assurances, ce qui a porté à deux le nombre des exploitations de l'espèce pour lesquelles l'importance des secours distribués ne nous est pas renseignée.

En ne tenant pas compte de ces deux exploitations, qui n'ont occupé que 240 ouvriers, tandis que les autres en employaient 34,485 en 1901, on trouve que, pour ces dernières, les retenues sur les salaires ont été de 126,290 francs, les subventions des exploitants de 818,010 francs, et que les secours alloués par les Caisses particulières se sont élevés à 923,350 francs.

Si l'on ajoute au montant de ces secours les 782,057 fr. distribués en pensions et secours par la Caisse commune de prévoyance de la province de Liège, uniquement alimentée par les exploitants, on voit que les établissements miniers de cette province, abstraction faite des deux petites exploi-

tations affiliées à des compagnies d'assurances, ont consacré à l'assistance des ouvriers et de leurs familles, en 1901, une somme totale de 1,705,407 francs dans laquelle le prélèvement sur les salaires n'est intervenu que pour 126,290 francs, c'est-à-dire 7.4 %.

CAISSE DE NAMUR (1)

La Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Namur comptait, en 1901, 36 établissements affiliés, dont 15 en activité et 21 en non activité. Ces établissements se décomposent comme suit :

DÉSIGNATION	ACTIFS	INACTIFS	ENSEMBLE
Mines de houille	7	9	16
Mines métalliques ,	2	3	5
Minières	2	6	8
Carrières	»	2	2
Terres plastiques	4	1	5
Totaux .	15	21	36

Il faut remarquer que, parmi les établissements considérés comme en activité, il en est qui n'occupent que quelques ouvriers à l'entretien de galeries; d'autre part, parmi les inactifs, il en est dans lesquels l'exploitation, d'abord abandonnée, a été reprise sans une nouvelle affiliation des ouvriers à la Caisse officielle mais bien à des Sociétés particulières d'assurances.

⁽¹⁾ Rapporteur: M. J. Libert.

Le nombre d'ouvriers occupés a été de 3,297 Celui des journées effectuées a été de 928,464 Le montant des salaires s'est élevé à fr. 4,264,470 82 Le salaire moyen annuel ressort à 1,293 44 et le salaire moyen quotidien à 4 59

Le tableau ci-après donne la comparaison de ces chiffres pour les cinq dernières années.

	Années Sociétés affiliées Sociétés en activité		Non	nbre	ournées ouvrier	Montant		Salaire moyen				
			Socié en act	d'ouvriers de journées		Nombre de journée par ouvriée salaires			annuel	journa-		lier
	ij.						Fr.		Fr		F	r.
١	1897	42	17	2,729	807,650	296	2,560,837	23	938	38	3	17
١	1898	41	16	2,879	856,045	297	2,927,751	19	1,016	93	3	42
1	1899	41	16	2,925	872,761	298	3,287,693	26	1,124	»	3	77
	1900	40	16	3,311	909,749	275	4,620,684	97	1,395	56	5	08
	1901	36	15	3,297	928,464	282	4,264,470	82	1,297	44	4	59

L'année 1901 compte, par rapport à 1900, quatre sociétés affiliées en moins, dont une en activité et consistant en une exploitation de terres plastiques située dans le Brabant; les trois autres sont des établissements inactifs (mines métalliques et minières) et auxquelles il n'est plus payé ni secours ni pensions.

Si le nombre d'ouvriers a peu varié d'une année à l'autre, il en est autrement des salaires payés malgré un plus grand nombre de journées effectuées, ce qui provient du ralentissement de la prospérité de l'industrie houillère pendant l'année 1901.

Le montant des salaires a diminué de fr. 356,206 15 Le salaire moyen annuel a baissé de » 98 12 et le salaire moyen journalier de . » 0 49

Recettes.

Les recettes totales de la caisse se son	nt élevé	es à
fr. 73,151-98 qui se décomposent comme suit	:	
Cotisations des exploitants fr.	63,976	10
Cotisation de l'Etat sur le traitement de		
l'inspecteur ouvrier.	27	»
Subside de l'Etat	1,011	01
Subside de la Province	550	>>
Intérêts des fonds placés	7,587	87
Total fr.	73,151	98
Les recettes de 1900 avaient été de . fr. Il y a donc diminution de recettes	78,158	18
pour 1901 de fr.	5,006	20
La diminution de la cotisation des exploi-		
tants est de fr.	5,347	41
tandis que l'augmentation des intérêts des		
fonds déposés s'est élevée à fr.	328	01
Le tableau suivant donne la comparaison	des re	cettes
nandant las ains dannières années		

pendant les cinq dernières années:

ES	Cotisati	ons	Intérêts	Subs	ides		
ANNÉES	des exploitants	de l'État	des capitaux	de l'État	de la province	* Тотаих	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr	Fr.	
1897	38,440 91	*	7,798 59	955 05	550	47,744 55	
1898	43,935 »	20 25	7,439 56	974 15	550	52,918 96	
1899	49,339 45	27 »	7,183 »	990 77	550	58,090 22	
1900	69,323 51	27 »	7,259 86	997 81	550	78,158 18	
1 901	63,976 10	27 »	7,587 87	1,101 01	550	73,151 98	

Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées à fr Elles se décomposent comme suit :	. 61,263-25.
Pensions et secours fr. Traitement du secrétaire et du tré-	58,581 50
sorier	1,800 » 107 95 773 80
Total fr. Le total des dépenses pour 1900 était de	61,263 25 59,734 85
Il y a donc eu pour 1901 une majoration de dépenses de fr.	1,528 40

Ce qui est dû en partie (450 francs) à une augmentation des traitements du secrétaire et du trésorier, en partie (fr.818-80) à une augmentation du montant des secours, etc.

Les pensions et secours accordés pendant les années 1900 et 1901 sont détaillés au tableau ci-après :

DÉSIGNATION	Non	nbre	Montant en	Montant en
	1900	1901	1900	1901
			Fr.	Fr.
Pensions viagères				
Ouvriers mutilés	.52	49	11,860)	11,255
Veuves d'ouvriers tués	88	88.	15,879 28,504	15,405 27,560
Pères et mères d'ouvriers tues.	4	4	765)	900)
Pensions temporaires				4
Orphelins de père et de mère	»	»	»	»)
Enfants d'ouvriers mutilés	10	9	299 (1,283	287 1,308
Enfants de veuves	36	41	984	1,021
Secours extraordinaires				
Personnes déjà secourues	6	6	384 \	324 \
Proches parents du défunt	18	23	2,075	2,252
Ouvriers grièvement blessés .	139	150	25,277 27,976	26,987 29,713
Vieux ouvriers infirmes	2	1	240	150
Totaux	355	371	57,763	58,581

Les pensions viagères ont dimin	ué de		944	francs.
Les pensions temporaires ont aug	gmente	é de	25	»
Les secours extraordinaires	id.		1,737	*
L'augmentation générale est de		- :	818	*

Le tableau ci-après établit la comparaison des dépenses de la Caisse pendant les cinq dernières années :

	ES		ensions iagères	3500 1000	nsions poraires		Secours tordinaires	7	l'otaux	ration	
	ANNÉES	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Frais d'administration	Ensemb
Г			Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	Fr	Fr.
	1897	146	29,985 50	40	1,275 »	151	26,526 »	337	57,786 50	2,518 85	60,305
	1898	146	28,888 42	41	1,156 »	158	27,251 »	345	57,295 42	-2,002 05	59,297
	1899	145	28,823 50	40	1,232 »	164	27,630 »	349	57,685 50	2,179 30	59,864
	1900	144	28,503 70	46	1,283 »	165	27,976 »	355	57,762 70	1,972 15	59,734
1	1901	141	27,560 50	50	1,308 »	180	29,713 »	371	58,581 50	2,681 75	61,263

Situation de la caisse

Au 1er janvier 1901, l'avoir était de fr.	252,864 37
A ajouter les recettes de l'année »	73,151 98
Total fr.	326,016 35
A déduire les dépenses de l'année »	61,263 25
Au 31 décembre 1901, l'avoir était de fr.	264,753 10
L'avoir de la Caisse a donc augmenté de fr.	11,888 73
Pendant l'année 1900, il avait augmenté de	18,423 33
Total fr.	30,312 06

Ce résultat est dù à la période d'exceptionnelle prospérité des deux années considérées.

Le tableau ci-après donne la comparaison des opérations de la Caisse pendant les dix dernières années :

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent en recettes	Excédent en dépenses	Avoir total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1892 (a).	50,437 85	53,094 25	>	2,656 40	297,766 24
1893 (b)	44,770 31	54,220 85	D 5	9,450 54	288,315 70
1894	44,485 82	55,619 35	»	11,133 53	277,182 17
1895 (c) .	45,157 13	57,411 27	»	12,254 14	268,058 45
1896(d).	46,672 83	59,576 35	n	12,903 52	255,154 93
1897	47,744 55	60,305 35	- »	12,560 80	242,594 13
1898 (e) .	52,918 96	59,297 47	»	6,378 51	236,215 62
1899	58,090 22	59,864 80	»	1,774 58	234,441 04
1900 .	78,158 18	59,734 85	18,423 33	»	252,864 37
1901	73,151 98	61,263 25	11,888 73	»	264,753 10
b) En 1895 c) En 1895 d) En 1896	yente d'un t b, » remboursem	itre	»		$\begin{array}{c} & 11 & 00 \\ & 3,130 & 42 \\ & 5 & 876 & 05 \end{array}$

Le déficit annuel a été en augmentant depuis 1892 pour atteindre un maximum en 1896; il a faiblement diminué en 1897; il a subi une réduction de près de 50 % en 1898 pour devenir minime en 1899 et se transformer en un boni considérable en 1900 lequel a encore été très élevé en 1901.

Les exploitations inactives continuent à grever lourdement la Caisse; il en est surtout ainsi des minières ou exploitations libres de minerais de fer.

Nous indiquons, dans le tableau ci-après pour la période des dix dernières années, le montant des charges résultant pour la Caisse de prévoyance, de secours payés aux établissements inactifs.

ANNÉES	CHARBON- NAGES	Mines métalliques	MINIÈRES	Carrières	TERRES PLASTIQUES	TOTAUX
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1892 .	4,906 »	1,200 »	8,613 »	300 »	»	15,019 »
1893 .	4,482 »	1,110 »	8,503 »	300 »	33	14,395 »
1894 .	3,981 »	1,130 »	8,223 »	300 »	180 »	13,814 »
1895 .	3,916 »	960 »	8,046 »	540 »	180 »	13,642 »
1896 .	3,477 »	1,275 »	7,548 »	540 »	180 »	_13,020 »
1897 .	3,876 »	1,140 »	10,200 »	540 »	180 »	15,936 »
1898 .	4,131 »	960 »	10,145 »	540 »	180 »	15,956 »
1899 .	3,771 »	960 »	9,655 »	540 »	180 »	15,106 »
1900 .	3,996 »	705 »	6,740 »	420 »	180 »	12,041 »
1901 .	3,731 »	540 »	6,285 »	420 »	180 »	11,156 »

Les deux tableaux suivants donnent la répartition des recettes et des dépenses, en tenant compte de la nature de l'exploitation et en distinguant si les établissements sont actifs ou inactifs:

ÉTABLISSEMENTȘ EN ACTIVITÉ	Nombre	Nombre douvriers occupés	Sommes payées par la caisse	Sommes reçues par la caisse	Boni	Déficit
Cl			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Charbonnages	7	3,128	35,394 50	61,782 96	26,388 46))
Mines métalliques .	2	3	1,260 »	40 89	»	1,219 11
Minières	2	127	10,471 »	1,652 31	- ъ	8,818 69
Terres plastiques .	4	39	300 »	499 94	199 94	»
Totaux.	15	3,297	47,425 50	63,976 10	26,588 40	10,037 80
		H	En déduisant l	le déficit fr.	10,037 80	7
		1	I reste un bo	ni de , fr.	16,550 60	
ÉTABLISSEMENTS EN INACTIVITÉ	Nombre ·	Nombre d'ouvriers occupés	Sommes payées par la caisse	Sommes reçues par la caisse	Boni	Déficit
		70	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Charbonnages	9	*	3,731 »	rr.	PT.	3,731 »
Mines métalliques .	3	»	540 »	»	»	540 »
Minières	6					1 10
Carrières		>>		*	»	6,285 »
	2	"	420 »	2)	»	420 »
Terres plastiques .	1	»	180 »	»	»	180 »
Totaux	21	3)	11,156 »	»	»	11,156 »

Enfin, le tableau ci-après renseigne, pour la dernière période quinquennale, le nombre d'accidents ayant nécessité l'intervention de la Caisse :

	uvriers	ACCIDENTS		Т	vés	BLESSÉS		
Années	Nombre d'ouvriers occupés	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	
1897	2,729	10	3 66	3	1 10	7	2 56	
1898 .	2,879	16	5 53	4	1 39	14	4 86	
1899 .	2,925	17	5 81	4	1 37	14	4 79	
1900 .	3,311	15	4 53	7	2 11	9	2 72	
1901 .	3,297	17	5 16	5	1 52	13	3 94	

Caisses particulières de secours

Les caisses particulières de secours sont alimentées par les exploitants ou par une retenue faite sur les salaires des ouvriers.

Les secours distribués, tant en argent qu'en nature, par les caisses particulières des établissements qui ont fourni les renseignements statistiques se sont élevés à la somme de fr. 48,886-29, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

1	1	٦	è	
1	,	₹		
١	Č)		
		2	ř	

	Sommes payées		Distribution		xnz	édecins	rses	nses	ourus	
DÉSIGNATION	aux ouvriers blessés	aux ouvriers malades et à leurs familles	en médicaments	en charbons	en vivres et en habillements	Frais d'hôpitaux	Honoraires des médecins	Dépenses diverses	Total des dépenses	Nombre d'individus secourus
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Mines de houille .	16,329 12	6,671 74	9,294 36	1,744 80	83 »	1,267 11	8,018 00	1,010 »	44,418 13	1,585
Mines métalliques	»	3 00		*	»	»	» -	»	>	*
Minières	1,388 50	137 »	927 44	139 50	»	*	790 65	770 37	4,468 16	49
Carrières	»	»	33	23))	»	».	»	»	3)
Terres plastiques .	33	>	»	»	»	»	*	>	»	"
Totaux .	17,717 62	6,808 74	10,221 80	1,884 30	83 »	1,267 11	8,808 65	1,780 37	48,886 29	1,634

Ces dépenses se sont élevées à :

en 1900, fr. 40,556-58; en 1899, » 37,799-21; en 1898, » 33,429-80; en 1897, » 27,863-15.

En cinq ans, ces secours ont augmenté d'environ 75 %. Nous ferons toutefois remarquer, comme dans les rapports antérieurs, qu'il ne faut cependant pas attacher une grande importance aux chiffres renseignés dans ce dernier tableau, parce que les établissements sont libres de fournir les renseignements concernant leurs caisses particulières de secours et que plusieurs d'entre eux ne les fournissent pas.

CAISSE DU LUXEMBOURG (1)

A. — Caisse commune de prévoyance

Recettes . . . fr. 12,781 39 Dépenses . . . 10,999 25 Boni . . fr. 1,782 14

Les recettes ont diminué en 1901 de fr. 1,423-55.

Le salaire moyen a été de fr. 3-40, contre 3-39 en 1900.

Les dépenses ont augmenté de fr. 362-10 par rapport à l'exercice précédent.

La réserve de la caisse était au 31 décembre 1900 de fr. 41,026-03; au 31 décembre 1901, elle s'élevait à fr. 42,266-88.

Le nombre des établissements associés était, à la fin de 1901, de 11, comprenant 13 exploitations qui ont employé 859 ouvriers. Ceux-ci ont fourni 231,930 journées de travail et reçu un salaire total de 788,090 francs correspondant à fr. 917-44 ou fr. 3-40 par jour.

⁽¹⁾ Rapporteur : M. J.-H. Fabry.

Les recettes de l'année se décomposent comme suit :								
Retenues sur les salaires des ouvriers. fr. 5,910 69								
Cotisations des exploitants 5,910 69								
Subside de l'Etat								
Rente sur l'Etat								
Total fr. 12,781 39								
Les dépenses de 1901 en pensions et secours ont été appliquées comme suit :								
41 ouvriers incapables de travailler . fr. 5,450 »								
17 veuves d'ouvriers								
8 parents d'ouvriers								
36 ouvriers vieux et infirmes 1,775 »								
8 enfants								
7 secours								
Total fr. 10,494 65								
Les charges de l'Association étaient au 1 ^{er} janvier 1902, savoir :								
Pensions acquises, déduction faite des								
secours temporaires et des extinctions de								
l'année fr. 11,292 15								
Frais d'administration 504 60								
Total fr. 11,796 75								
Les charges au 1er janvier 1901 étaient de 11,165 »								
Soit en plus pour 1902 . fr. 631 75								

B — Caisses particulières de secours

	Les recettes pour	r l'anné	e 1901 s ³	'élèven	tå fr.	10,722 78	
	»	»	1900	*		12,186 62	
		D'où u	ne dimir	nution	de fr.	1,463 84	
	Les dépenses en	1901 s	'élèvent	à		10,727 05	
-	»	1900	»			13,563 60	
Les dépenses de 1901 sont donc inférieures							
à	celles de 1900 d	е .			. fr.	2,836 55	

C. - Accidents.

Ouvriers blessés

Approuvé par la Commission permanente des caisses de prévoyance EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS :

des Mines, Membre-Secrétaire, Louis Dejardin.

L'Ingénieur en chef-directeur L'Inspecteur général des Mines, Président, AD. FIRKET.